

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL62

présenté par

M. Mendes, rapporteur et Mme Karamanli, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« affirmer »

rédiger ainsi l'alinéa 25 :

« pour aider à dégager et rendre opérationnelle une doctrine européenne d'attribution de l'asile »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.